

LA TAXE D'APPRENTISSAGE



L'INSTITUT DE FORMATION*
A BESOIN DE VOUS



C'est quoi la taxe d'apprentissage ?



La taxe d'apprentissage est un impôt français dû par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit leur statut. Cette taxe contribue activement au développement des formations technologiques et professionnelles.

Comment pouvez-vous nous aider ?



C'est très simple...
Si vos parents, vos amis, votre famille, vos connaissances ont la possibilité de nous accompagner dans le développement de l'IFSI/IFAS, n'hésitez pas à leur demander de nous soutenir dans nos projets d'investissement ...

Ca sert à quoi la taxe d'apprentissage ?



Grâce à la taxe d'apprentissage, nous avons pu acquérir :

- Du matériel de simulation pour l'apprentissage des actes techniques,
- Un simulateur du vieillissement (pour comprendre les difficultés physiques et sensorielles de la personne âgée et/ou handicapées),
- Des ouvrages et revues, version papier et informatique...

Vous avez des questions sur la taxe d'apprentissage



C'EST SIMPLE ...

Vous souhaitez affecter à l'IFSI ou à l'IFAS de Cherbourg en Cotentin votre taxe d'apprentissage, nous vous proposons de nous confirmer par mail votre promesse de donation ➔ ta.ifsi-ifas@ch-cotentin.fr

Ensuite, il suffit d'attribuer le solde de la taxe d'apprentissage sur le site SOLTéA - plateforme du solde de la taxe d'apprentissage



l'IFSI de Cherbourg
Soins Infirmiers - Code UAI 050 1513 Y
l'IFAS de Cherbourg
Aides-Soignants - Code UAI 050 1968 T

Nathalie MENAGE est à votre disposition pour toute question

02 33 20 76 36
ta.ifsi-ifas@ch-cotentin.fr

